

ils ont du tems de reste pour poser 4. Pâques depuis l'an 15. de Tibere jusqu'à 33. de l'Ere vulg. 37. de J. C. mais s'ils y réfléchissent, ils se trouveront forcés de placer la 4^e. & dernière Pâque à l'an 20. de Tibere, 33. de l'Ere vulg., 37. de J. C., celle du 6^e. Chapitre de S. Jean à l'an 19. de Tibere 32. de l'Ere vulg., 36. de J. C.; la vraie ou prétendue Pâque tirée du c. 5. aura donc été de l'an 18. de Tibere, 31. de notre Ere, 35. de J. C. & celle du c. 2. appartiendra à l'an 17. de Tibere, 30. de l'Ere vulg., 34. de J. C. Or en ce tems-là, où S. Jean Baptiste étoit martirisé ou du moins emprisonné à Macheronte, étant la 3^e. année de sa sortie du désert; cependant S. Jean marque une Pâque, J. C. ayant des Disciples, avant l'emprisonnement de S. Jean Baptiste; c'est au c. 2. v. 13., & au c. 3. v. 24. il est écrit : *Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem* : S. Jean n'étoit point encore en prison. Voilà un inconvénient, & un foible du système des nouveaux Epoqueurs.

Tout bien considéré sans alloüer au P. Tirin ni lui nier à plein l'interprétation qu'il fait du 5. Chapitre de S. Jean pour en inferer 4. Pâques du ministère public de J. C., il est mieux de suivre le sentiment du P. Petau comme étant le plus simple en cette matiere, conforme à la Ste. Ecriture, bien appuié des Peres S. Irenée, S. Epiphane &c. cadrant d'ailleurs avec l'histoire Evangélique, le comput, & notre thèse, sans être obligé de recourir à des Commentaires qui souvent ne sont que des conjectures imaginées par la nécessité de soutenir un système ruineux, qui aura plû plus qu'un autre.

Nous dirons donc 1^o. que le S. Précurseur sortit du désert pour préparer les voyes du Seigneur